

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
 Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire
 M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 mars 2008, 19 h
Centre récréatif de Repentigny
740, rue Pontbriand
Repentigny

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 MARS 2008	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE DE LA MRC de L'ASSOMPTION	
FRANÇOIS FALARDEAU, JACQUES GAGNÉ, LUC ST-GEORGES	3
COMITÉ DES CITOYENS DE LA PRESQU'ÎLE – LANAUDIÈRE	
MARIELLE MILETTE, FRANÇOIS VALIQUETTE	14
FAMILLE DESROSIERS	
MÉLISSA DESROSIERS	25
VÉRONIQUE ARMSTRONG, PATRICE BRILLANT, JULIE CADOTTE.....	26
CAROLE TALBOT	37
FONDATION ECO	
MARIELLE MILETTE.....	39
GUY PLAMONDON.....	41
MANON FORTIN.....	46

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir ! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord). Mon nom est François Lafond, commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je présiderai cette commission. Je suis accompagné de madame Lucie Bigué et de monsieur Pierre Fortin, commissaires.

10 Il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe en appui à la commission. D'abord, les analystes, mesdames Maude Durand et Linda St-Michel qui sont à l'avant à votre droite, ainsi que monsieur Jean Roberge qui est absent, supportent la commission dans son questionnement, son analyse et la préparation du rapport. Sont présents à l'arrière de la salle, 15 madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, et madame Julie Olivier, conseillère en communication. Nous sommes aidés dans nos travaux par madame Chantal Dumontier, agente de secrétariat, également absente.

20 L'organisation technique des séances publiques de la commission est sous la responsabilité du Centre des services partagés du Québec. Le responsable en est monsieur Daniel Moisan. Il est accompagné de monsieur Jean Métivier, technicien du son.

25 Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sténotypé. Madame Lise Maisonneuve, ici à l'avant, en est la responsable. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission au cours de la semaine prochaine.

30 Je vous souligne que les séances de la deuxième partie de l'audience seront diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE.

35 Je vous rappelle que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur le projet. La commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter. L'ordre d'inscription de la présentation des mémoires pour ce soir est déjà établi et il détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire. Les mémoires présentés seront disponibles sur le site Internet de la commission ainsi que dans les centres de consultation au cours de la semaine.

40 La commission a prévu environ une vingtaine de minutes incluant le questionnement de la commission pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderais donc de synthétiser votre présentation, si vous avez un long mémoire, afin de respecter les temps requis. Évidemment, vous comprendrez que si vous prenez 20 minutes, à ce moment-là, la commission ne pourra pas vous poser de question.

45 Toute personne non inscrite et qui souhaite exprimer verbalement son opinion sur le projet peut s'inscrire auprès de madame Julie Olivier à l'arrière de la salle. Ces personnes s'ajouteront à la liste des participants déjà inscrits. Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti équitablement entre tous les participants.

50 À la fin de chaque présentation, mes collègues et moi pourront au besoin vous poser des questions pour mieux cerner vos propos. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances. Tous les mémoires déposés à la commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir, il est pris en considération par la commission au même titre que ceux qui auront été présentés.

55 Ce soir, je fais appel à votre collaboration pour que cette séance se déroule dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

60 En regard du déroulement de la deuxième partie d'audience publique, ni le promoteur ni les personnes-ressources n'ont de rôle particulier à jouer. La séance est bien sûr ouverte à tous. Promoteur et les personnes-ressources qui le désirent sont les bienvenus.

65 La procédure du BAPE prévoit que les participants comme le public peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

70 À titre d'exemple, si un participant mentionne qu'un camion transporte 33 tonnes de matières résiduelles alors que la capacité maximale de ce camion est de 18 tonnes, il est alors justifié de rectifier cet énoncé. Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle auprès de madame Julie Olivier.

75 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous vous invitons à remplir le questionnaire à cet effet disponible à l'arrière de la salle. Ce questionnaire vous permet de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis de nos services. Nous apprécierions que vous les remplissiez et les remettiez à madame Olivier à l'arrière de la salle.

80 Nous allons débiter maintenant la présentation des mémoires et j'inviterai à l'avant messieurs Jacques Gagné, François Falardeau et Luc St-Georges de l'Université du Troisième Âge. Bonsoir Messieurs ! On vous écoute.

M. JACQUES GAGNÉ :

85 Bonsoir, Monsieur le Président ! J'aimerais vous présenter à ma gauche, monsieur François Falardeau et, à mon extrême gauche, monsieur Luc St-Georges.

LE PRÉSIDENT :

90 Ça nous fait plaisir, Messieurs.

M. JACQUES GAGNÉ :

95 Tout d'abord, j'aimerais vous dire, Monsieur, que nous représentons les séminaires de l'UTA – UTA signifie Université du Troisième Âge – les séminaires, nous nous préoccupons de certaines questions sociales, environnementales et internationales. Par exemple, au niveau social, nous allons faire une conférence de presse sur le supplément au revenu garanti bientôt. On vous invite, si vous le pouvez.

100 Et puis le 22 avril prochain, au niveau de l'environnement, nous allons, en collaboration avec des étudiants, des jeunes et du personnel qui les encadre, faire une journée, essayer d'organiser aussi avec les commerces, les épiceries, une journée sans sac de plastique. Et ensuite, au niveau international, peut-être que l'Afghanistan, c'est une question que l'on devrait se poser : qu'est-ce que fait le Canada en Afghanistan. Voilà, ce n'est pas le sujet.

105 Donc aujourd'hui, on vous parle de ce qu'on appelle nous, chez nous, le mégadépotoir. Tout d'abord, j'aimerais vous dire que, premièrement, le dépotoir de Lachenaie représente pour nous un monstre social dans le milieu où il est situé.

110 Les inconvénients qu'apporte le site, vous le savez, les odeurs pestilentielles, le bruit, même les goélands qui y restent, sont de véritables agressions contre les humains que nous sommes, tant sur le plan de notre santé physique, et il ne faut pas oublier notre santé psychologique, Madame, Messieurs les commissaires. C'est peut-être ce qui influence peut-être le plus notre santé physique par la suite, avec tout le stress que ça peut causer.

115 Le droit des citoyens à un environnement sain. Après 2003, après le premier rapport du BAPE, la CMM ne s'est pas gênée pour bafouer ce droit fondamental et le ministère de l'Environnement à sa suite. Elle est venue, la CMM, donc payer ses résidus, ses déchets juste à côté de nous. Qui peut entendre, Monsieur le Président, la colère des citoyens d'ici? Qui peut l'entendre, sinon le BAPE lui-même?

120

Nous avons quatre raisons pour vous demander la fermeture définitive et irrévocable de ce mégadépotoir. La première, c'est sa situation géographique. Vous en avez beaucoup

125 entendu parler. Situé à l'extrême pointe sud-ouest de la MRC de l'Assomption, mais il n'est pas chez nous, il est dans l'autre MRC. Vous savez, c'est comme si un cultivateur décidait un jour de construire sa grange aux limites de la propriété du voisin, mais le tas de fumier, celui qui le respire, ce n'est pas lui parce que sa maison est beaucoup plus loin, c'est le voisin.

130 On dit aussi que 60 % des vents dominants soufflent en direction ouest-est. C'est-à-dire que c'est Charlemagne, les gens de Charlemagne, la Presqu'île bien entendu et d'une section de LeGardeur qui en ont les conséquences.

135 En 2003, le BAPE a demandé à la CMM d'établir un plan pour rendre la gestion des matières résiduelles, ce qu'on appelle nous les déchets, pour rendre sa gestion de façon beaucoup plus équitable. Mais je crois que vous le savez, Monsieur le Président, Madame et Monsieur, que la CMM n'a rien fait sur ce plan jusqu'ici.

140 Deuxièmement, le BAPE demandait aussi : il fallait absolument tenir compte de l'opinion des gens de la MRC de l'Assomption et d'une section de la MRC des Moulins, il fallait que l'acceptation sociale, ce soit un critère important dans le prolongement de ce mégadépotoir, qu'on en tienne compte. J'ai l'impression que cette suggestion ou cette recommandation est passée comme de l'eau sur le dos d'un canard.

145 L'équité. Y a-t-il eu compensation pour les gens de la pointe sud-ouest de la MRC de l'Assomption? Deuxièmement, Lanaudière qui représente 5 % de la population du Québec reçoit 25 % de ces déchets? Est-ce juste, équitable?

150 Ensuite, le BAPE avait demandé de fermer ce mégadépotoir en 2008. À ce que je sache, nous le sommes déjà. Et parle-t-on de fermeture? J'en doute.

155 Vous savez, j'ai l'impression que tout l'est de Montréal, et même une grande partie de Lanaudière qui est aussi dans l'est, sont considérés comme des zones où l'on peut déverser beaucoup de choses. Quand on regarde l'historique du développement de l'est avec ses raffineries, avec son usine d'épuration, le mégadépotoir chez nous et tous les autres dépotoirs qu'il y a eu dans le passé mais qui sont enterrés maintenant, la question qu'on peut se poser – et je pense que je n'exagère pas – est-il possible que l'on considère les gens qui habitent l'est comme des citoyens ayant des droits moindres que ceux qui habitent l'ouest? La question, je vous la pose, Messieurs et Madame les Commissaires.

160 Le respect du développement durable. On se gargarise beaucoup de ces termes de développement durable tant au niveau de notre ministère de l'Environnement et ailleurs. Mais dans un projet comme celui-ci, respecte-t-on ce qu'est le développement durable? C'est-à-dire l'aspect économique, ça j'en conviens, ça coûte quoi, 60 \$ la tonne? Ah ! Ça coûte pas cher, c'est pas grave, on en met un mégadépotoir. Mais l'aspect environnemental, il y a tellement de questions que l'on peut poser, mais j'ai toujours l'impression qu'on essaie, d'après les

165 réponses des spécialistes, qu'on essaie de nous doré la pilule et de nous la faire avaler aussi. Puis nous, peut-être inconsciemment, on dit : « Bien oui, bien oui, c'est des spécialistes. » Mais moi, j'en doute.

170 Ensuite, dernier point, l'acceptation sociale. Est-ce qu'on peut penser honnêtement que les citoyens depuis le dernier rapport du BAPE en 2003 ont changé d'idée? Qu'on l'accepte, ce projet et qu'on va accepter encore pour 17 ans et 30 ans de plus? Je crois qu'on fait erreur. Je crois qu'on ne comprend rien à nos demandes que nous avons faites par le passé.

175 Et pensons aux générations futures. Qu'est-ce qu'on va leur léguer? Un mont? Dans 60 ans, 100 ans? Un mont pour faire quoi? Du ski? Je me demande bien.

Maintenant, je passe la parole à Luc St-Georges qui va vous parler de la santé et du bien-être des citoyens.

180 **M. LUC ST-GEORGES :**

Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Commissaires, cette quatrième raison qu'on veut énoncer consiste en la santé et le bien-être. Nous voulons attirer votre attention sur la santé et le bien-être des citoyens qui sont situés dans les environs du mégadépotoir. Ainsi, 185 comme on l'a dit, les vents dominants, surtout après le dégel, transportent encore des odeurs désagréables. Les microbes de l'air favorisent encore des problèmes de santé pour les résidents. En outre, par leur présence, les goélands hors du site répandent des excréments partout sur les habitations, mobiliers, cordes à linge, jouets des enfants, etc., et dans les parcs. Et quoi qu'on en dise, la valeur des propriétés à leur prix de vente en est affectée.

190 En effet, aucun nouvel arrivant ne sera intéressé de s'y installer lorsqu'on découvrira les odeurs nauséabondes, les particules toxiques, les traces tangibles laissées par les goélands qui ont été chassés du site par les buses ou les faucons.

195 Sur le dépotoir, nous le savons pour l'avoir visité ces derniers temps à l'invitation de BFI, il n'y a pas de goélands. Mais non, ils sont pourchassés, mais on les trouve autour quand même du site, alentour, dans les environs.

200 Quel acheteur voudra risquer d'habiter dans un tel secteur au sud-ouest de Lanaudière? On trouvera une sécurité vitale pour sa famille? Une joie de vivre légitime? Un bien-être souhaitable? Qui osera compromettre la santé de ses enfants et la sienne.

205 Et aussi, que dire du bruit des camions qui circulent abondamment, surtout à la période du dégel. Et pendant tout l'été, à toutes sortes d'heures. Et de la qualité de la route qu'ils sont en train d'organiser dans cet endroit. Et quel héritage est-ce qu'on veut laisser aux générations futures?

210 Alors, Monsieur le Président, nous rejetons donc avec force ce projet d'agrandissement qui permettra encore une fois l'arrivée massive de matières résiduelles en provenance de la grande région de Montréal, sinon d'ailleurs. La CMM dépassera encore la date butoir de 2008 et continuera de pénaliser une fois de plus les citoyens voisins du dépotoir en leur infligeant les inconvénients d'un tel agrandissement.

215 Et je me permets ici une petite légende évocatrice : les images valent 1000 mots, dit-on. Et voici. Il me revient en mémoire la légende de l'éléphant qui conserve toujours sa valeur de comparaison. Nous espérons qu'elle sera comprise. Un jour, un roi et sa suite, après un safari africain, dégustèrent l'éléphant tranche par tranche, lentement, lors d'un copieux festin. Les serviteurs du roi demeurèrent fort surpris de constater qu'il est possible de manger tout un éléphant.

220 Ainsi, BFI en présentant des demandes successives d'agrandissement du mégadépotoir de Lachenaie agit de la même façon. Et il remplit sa panse. Vous connaissez ça, une panse? Bien, c'est ce qui se passe. Tranche par tranche. Un petit peu à tous les cinq ans. Une petite demande de plus. Un petit peu là, un petit peu plus. Juste une miette à la fois. Mais c'est exactement ce qui se passe. Par ce moyen, BFI accède à son territoire pièce par pièce, devant un ministère de l'Environnement silencieux, malgré les recommandations du BAPE et des citoyens du sud de Lanaudière exaspérés. Merci.

230 **M. JACQUES GAGNÉ :**

Maintenant, Monsieur le Président, je donne la parole à monsieur François Falardeau.

M. FRANÇOIS FALARDEAU :

235 Bonsoir, Monsieur le Président ! Pour terminer, on va parler de l'implication des citoyens, des pouvoirs publics et des mesures alternatives. D'abord, il ne faut pas croire qu'on est les partisans du syndrome pas-dans-ma-cour. Loin de là, on n'est pas de ce genre. C'est sûr qu'on aimerait mieux que les élus de Montréal et de Laval trouvent des sites chez eux. On devrait croire plus en leur sincérité s'ils le faisaient mais, pour nous, la solution, ce n'est pas dans les sites d'enfouissement, c'est surtout dans l'élimination maximale du problème à la source et dans la mise en place de mesures alternatives. Pour y arriver, il faut à la fois l'implication de nous, citoyens, et des pouvoirs publics.

245 Comme citoyens, il faut d'abord diminuer notre production de déchets par la réduction à la source et le réemploi, cesser d'utiliser des sacs non réutilisables, en priorité les sacs de plastique, éviter les suremballages et les emballages non recyclables et réutiliser au maximum les contenants dans lesquels nous achetons nos produits.

250 Deuxièmement, recycler : déchets zéro de tout ce qui est recyclable. C'est nous en grande partie qui faisons le premier choix d'acheminer nos déchets vers le dépotoir. Nous pouvons plus que doubler les produits envoyés vers le recyclage si aucun des produits actuellement recyclables ne se retrouvent dans nos poubelles.

255 Enfin, il faut accepter de payer la facture, car il y en aura une facture et une assez importante, du moins au début, pour éviter que les déchets que nous produisons se retrouvent dans un dépotoir où qu'il soit. Une facture qui baissera cependant à mesure que nous diminuerons le problème à la source.

260 Maintenant, nos élus. En premier lieu, les municipalités doivent développer au maximum la conscientisation des citoyens, y compris ceux qui n'ont pas de mégadépotoir à proximité. Les autres, je pense qu'ils sont assez sensibilisés. Elles doivent aussi faciliter le recyclage, collecte à domicile des déchets de table dans des bacs prévus à cette fin, collecte plus fréquente et davantage de lieux de récupération des matières comme le textile, les résidus domestiques dangereux et les produits électroniques : téléphones cellulaires, ordinateurs, etc., et faire en sorte que ce qui est mis dans des bacs de recyclage soit recyclé.

270 Elles doivent également couper une partie du problème à la source. Par exemple, en interdisant totalement l'utilisation de sacs de plastique sur leur territoire. Il y en a qui l'ont fait. Pourquoi pas nous? Pourquoi accepte-t-on encore l'utilisation de tels sacs dans les épiceries alors que dans de nombreux pays, ils sont interdits, que des alternatives sont disponibles et déjà utilisées par une bonne partie de la population. Et pourquoi pas interdire totalement les emballages non biodégradables?

275 Mais ce n'est pas suffisant. Nous en sommes maintenant à l'étape de la coercition. Il faut forcer l'ensemble de la population et des entreprises à recycler tout ce qui est recyclable. Dans d'autres pays, on oblige les citoyens à trier leurs déchets jusqu'en sept bacs différents. Pourquoi alors que nous, c'est tout dans un même bac, on est encore à l'incitation seulement?

280 Certaines villes de la CMM ont commencé. Toutes doivent le faire, y compris la nôtre – nous, on est des Repentinois – et aller plus loin. Les municipalités doivent enfin mettre en place des mesures alternatives au dépotoir pour les matières non recyclables : compostage, transformation par procédé anaérobie, gazéification, incinération propre, etc. Il y a maintenant des procédés pratiquement non polluants mis en place un peu partout dans le monde.

285 Nous pourrions développer davantage si vous le souhaitez mais il y a évidemment beaucoup plus expert que nous pour vous expliquer les détails techniques de tout ça. D'ailleurs, vous en savez probablement beaucoup plus que nous. Alors, pourquoi ne pas faire la même

chose dans notre territoire? La CMM est prête à faire un pas dans ce sens, il faut qu'elle aille jusqu'au bout.

290

Enfin, le gouvernement du Québec. La CMM a présenté les grandes lignes de son mémoire à la ministre de l'Environnement, dans lequel elle demande des fonds importants, notamment pour le compostage des déchets de table et la gazéification des déchets non recyclables. Les coûts, 100 M\$ par année pendant 10 ans sont loin d'être excessifs si on considère les résultats potentiels en termes de santé et de bien-être. Et si les citoyens font leur part, les matières recyclées par les procédés plus coûteux diminueront de façon importante et les coûts diminueront d'autant.

295

Je laisse la fin à monsieur Gagné.

300

M. JACQUES GAGNÉ :

En conclusion, Monsieur le Président, en conclusion, notre demande est celle-ci. Fermeture définitive et irrévocable du monstre social que constitue le mégadépotoir Lachenaie au plus tard dans deux ans. Nous affirmons que le ministère de l'Environnement doit annoncer dès cette année la décision de fermer ce site dans deux ans, soit en mars 2010.

305

Nous sommes convaincus qu'après tant de tergiversations de la part de nos pouvoirs publics, CMM, ministère de l'Environnement, ministère de la Santé et des Services sociaux, la commission du BAPE de 2008 doit servir un électrochoc à ces organismes. Le mégadépotoir doit fermer. Chaque région devra voir à la gestion de ses matières, de ses déchets, de ses matières résiduelles et oublier une fois pour toutes les belles années où elle pouvait aller jeter ses déchets dans la cour du voisin.

310

Électrochoc aussi aux citoyens que nous sommes. Il ne faut pas seulement parler contre les autres. Il faut être conscient de ce que nous faisons, nous, chaque jour. Le temps de l'information et de la sensibilisation, de l'information est terminé. S'il en est parmi nous qui n'ont pas encore compris que ces monstres, que sont les mégadépotoirs, sont le résultat de notre propre négligence, de notre propre inconscience, on devra utiliser la coercition pour qu'ils agissent enfin. Le temps où l'un recycle et l'autre pas est révolu. Une nouvelle ère doit commencer. Le suremballage doit être éliminé et tous, sans exception, nous devons recycler.

315

Encore une fois, non au projet d'agrandissement de ce mégadépotoir. Oui à sa fermeture dans deux ans. Merci, Monsieur le Président.

325

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gagné. J'aurais évidemment quelques petites questions. On va essayer de faire rapidement parce qu'on a déjà dépassé le 20 minutes, on comprend.

330

M. JACQUES GAGNÉ :

Merci, Monsieur le Président.

335

LE PRÉSIDENT :

Ça me fait plaisir. Vous avez mentionné au tout début, et non seulement qu'on le retrouve cet aspect-là dans votre mémoire, mais vous l'avez mentionné également, vous dites que les citoyens de l'Assomption qui vivent près du dépotoir n'ont jamais eu de compensation. À votre point de vue, qu'est-ce qui aurait été adéquat comme compensation? S'il y a compensation, évidemment.

340

M. JACQUES GAGNÉ :

Je pense à l'avenir, Monsieur le Président. Je pense que dans tout élément perturbateur qui est intégré dans une communauté... vous savez, que ce soit une piste de motoneige, que ce soit les VTT, que ce soit même des éoliennes, c'est pour l'environnement mais si c'est collé sur nous, au niveau visuel, c'est un élément perturbateur. Les lignes d'Hydro.

345

Je pense qu'il faut déterminer une frontière par kilomètre, voyez-vous, par mètre, par kilomètre selon l'élément perturbateur et compenser les gens qui en souffrent pour le bien de la communauté ou de la collectivité. Ça, c'est une responsabilité collective, selon moi. Et il y aurait des graphiques que l'on pourrait faire à ce niveau-là sur le plan mathématique, sûrement.

350

LE PRÉSIDENT :

Merci. On peut lire aussi dans le mémoire que 100 M\$ par année, c'est un montant qui n'est pas excessif et que ça devrait être fait. Donc, est-ce que c'est l'ensemble des citoyens et du Québec qui doivent assumer ces argents-là pour les déchets de la Communauté métropolitaine de Montréal ou, encore, est-ce que ces coûts-là ne devraient pas être affectés strictement aux gens qui produisent les déchets?

355

360

M. FRANÇOIS FALARDEAU :

D'abord, je ne l'ai pas dit tantôt mais on l'a écrit dans notre mémoire. Pour nous, ça devrait s'appliquer à l'ensemble du Québec. Alors, ça ne sera peut-être pas 100 M\$ par année, ça va peut-être être un peu plus, parce que c'est sûr que l'ensemble du Québec devrait pouvoir avoir accès aux mêmes services, donc au même recyclage, aux mêmes incinérateurs, etc. Donc c'est 100 M\$ pour la Communauté métropolitaine de Montréal pour 3-4 millions de population, si on veut.

365

370

Quand on dit que ce n'est pas excessif, d'abord, ce n'est certainement pas 100 M\$ supplémentaires à vie parce qu'il y a déjà des sommes qui sont consacrées à ça, etc. Et comme on dit dans notre mémoire aussi, plus on va recycler, moins les coûts vont être élevés. Alors, peut-être que ça prend ça pour partir. C'est sûr que ça prend la construction d'usines, d'incinérateurs, des choses comme ça qui coûtent cher mais, en même temps, il y a aussi d'autres choses qui sont possibles. Plus on va diminuer l'entrée, moins ça va coûter cher.

375

LE PRÉSIDENT :

380

Oui, Monsieur Gagné?

M. JACQUES GAGNÉ :

385

Pourrais-je ajouter un élément, Monsieur le Président? On a parlé d'incinérateurs, mais, vous savez, ça existe dans le monde des incinérateurs qui n'ont pas de cheminée, qui ne font pas de fumée et qui sont propres. On appelle ça incinérateur ou usine spéciale de recyclage. Si vous avez des questions, on pourrait vous en présenter tout à l'heure. On a même des photos.

LE PRÉSIDENT :

390

D'accord. Merci, Monsieur Gagné.

Monsieur Fortin?

395

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Merci, Monsieur le Président. Quand vous suggérez deux ans, une période de deux ans, j'aimerais ça que vous m'expliquiez sur quelle base vous avez pris cette position?

400

M. JACQUES GAGNÉ :

405

Monsieur le Commissaire, en 2003, nous avons demandé une fermeture progressive du site sur cinq ans. Et c'était à un million de tonnes de déchets à ce moment-là. Et on avait prévu une fermeture progressive pour obliger « la CMM à trouver d'autres alternatives ». C'est pour ça qu'on avait mis un ordre décroissant pour terminer à 200 000 tonnes, mettons.

410

Aujourd'hui, on est rendu à 1 300 000 tonnes. Ce qui veut dire qu'on ne peut pas le fermer demain matin. Soyons réalistes. Il faut donner le temps, mais plus de tergiversation, il faut donner le temps maintenant aux gens de se retourner, à la CMM et au ministère de l'Environnement. Je crois qu'on est sage sur ce plan-là en permettant deux ans.

415 Ce qui veut dire qu'au lendemain de votre rapport, on espère qu'il va aller dans le sens que nous désirons. Au lendemain, il va falloir que les fonctionnaires de tous ces organismes-là se mettent à la tâche et qu'on arrête de nous amener dans n'importe quelle direction, Monsieur le Commissaire.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

420 Pendant ce deux ans-là, qu'est-ce qui pourrait être fait pour atténuer les nuisances? Parce que là, vous donnez un délai de deux ans pour prendre une autre solution, trouver un autre site, trouver une autre façon de faire.

M. JACQUES GAGNÉ :

425 De construire des mesures alternatives, oui. Vous savez, à Paris – vous me permettez trente secondes? – à Paris, vous savez, on a construit un incinérateur. Est-ce que vous voyez la cheminée? Est-ce que vous voyez la fumée? C'est sur le bord de la Seine. À Issy-les-Moulineaux, banlieue ouest de Paris, et regardez, c'est le gros édifice que vous voyez en haut bien entendu, à votre extrême gauche en bas, et ce qui fait qu'il est situé en plein centre-ville. Et
430 la dernière, je vous la montre, regardez. Ça, c'est la façade de l'incinérateur qui élimine les déchets de 1 100 000 personnes. Selon moi, c'est à peu près l'équivalent de ce qu'on a ici à Lachenaie. Regardez. Est-ce qu'on pourrait se promener comme ça à côté du dépotoir de Lachenaie? Est-ce qu'on pourrait se promener comme ça?

435 Ce qui veut dire que la volonté politique, Monsieur le Commissaire, je pense que c'est ça qui nous manque. Les citoyens, c'est sûr qu'il y en a qui vont chialer : « Ça coûte cher. » Bien oui, mais occupons-nous de nos propres déchets et allons de l'avant.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

440 Une petite dernière question. Vous suggérez aux municipalités de faire plus de coercition. J'aimerais que vous me précisiez un peu le fond de votre pensée là-dessus. Concrètement, la coercition signifie quoi concrètement?

M. FRANÇOIS FALARDEAU :

445 Ça signifie que la base, c'est qu'il y a un règlement qui dise que les déchets doivent être recyclés. En fait, déjà à Montréal par rapport à Repentigny, ils sont plus avancés, parce qu'il y a déjà un règlement qui oblige une certaine partie du recyclage, mais on peut aller beaucoup plus
450 loin.

Évidemment, il y a des aspects techniques. Ça prendrait plus que deux minutes pour expliquer comment on pourrait le faire dans les blocs appartements, dans les condominiums, pour les commerces, pour les industries, etc.

455

Mais on a dit la même chose quand on a voulu interdire la fumée dans les bars ou pour toutes sortes de choses qui impliquent une coercition. On dit toujours que c'est impossible et, finalement, quand on arrive devant la situation, on le fait.

460

C'est sûr que ce ne sera pas toutes les personnes qui vont mettre un journal dans une poubelle qui vont avoir une amende. C'est comme si je vais à 110 kilomètres sur la route. Mais à partir du moment où ça deviendra une obligation pour tout le monde, commerces, industries et personnes de recycler tous les déchets qui sont recyclables, après ça, le détail, évidemment il va falloir qu'il se fasse graduellement, c'est évident. Mais la base même, c'est que ça devienne illégal, au même titre qu'aller à 120 kilomètres à l'heure sur une autoroute, de mettre des déchets qui sont recyclables.

465

LE PRÉSIDENT :

470

Merci. Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

475

Bonsoir! Vous avez abordé l'idée de frontière en termes de kilomètres. Est-ce que vous pouvez élaborer un petit peu là-dessus?

M. JACQUES GAGNÉ :

480

Madame la Commissaire, si je prenais, par exemple, les nuisances provoquées par une immense ligne d'Hydro, la grosse ligne, c'est sûr que ce serait en termes de mètres que l'on devrait évaluer, 100 mètres, 200 mètres, jusqu'à peut-être 500 mètres, évaluer les inconvénients que les citoyens qui habitent tout près peuvent avoir.

485

Tandis que si on met une éolienne et puis qu'il y a une petite montagne derrière les éoliennes, c'est les gens qui sont les plus près. S'il y a une montagne qui sépare d'autres citoyens à un kilomètre et qui ne la voient pas du tout, ça ne fait pas partie de leur champ de vision, donc un kilomètre, ça serait peut-être le maximum.

490

Tandis que si vous êtes près d'un sentier de motoneige, il faut l'aborder en termes de mètres, la distance. Et ce qui est important dans ce que je vous ai dit, le mégadépotoir, c'est qu'il a tellement de puissance au niveau des sens que représente l'odorat surtout, et les bactéries. On ne sait pas les particules, nous. On n'est pas des connaisseurs, mais on sait qu'il

y a plein de particules quand même qui circulent.

495 Je vous ai entendu poser des questions, Madame, Monsieur les Commissaires, peut-être que la limite de 6 kilomètres, ce serait quelque chose à évaluer, mais surtout les 2 ou 3 premiers kilomètres, ça devrait être sacré, jusqu'à 4 kilomètres peut-être.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

500

Quand vous parlez de kilométrage, c'est une zone non constructible?

M. JACQUES GAGNÉ :

505

Vous avez une zone actuellement, l'idéal ce serait au moins 2-3 kilomètres non constructible. Et vous avez posé une question aussi qui m'est venue à l'idée : pourquoi construit-on encore des maisons à 2 ou 2,5 kilomètres du mégadépotoir? On a dit : « C'est l'entreprise privée, la Ville ne peut rien faire. » Il va falloir qu'à un moment donné, on transcende, on transcende vraiment les petites opinions des entrepreneurs privés, les promoteurs de tout acabit et qu'on dise : « Les citoyens, c'est ça qu'ils veulent. » Et on doit protéger avant tout, je pense, la communauté avant les intérêts particuliers des individus ou des petits commerces.

510

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

515

Donc vous, votre opinion, ce serait en termes de kilométrage pour un site comme le mégasite dont on discute l'opportunité, ça serait combien de kilométrage? 1, 2?

M. JACQUES GAGNÉ :

520

Moi, ça serait 2, Madame.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

525

2 kilomètres. Merci beaucoup, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Messieurs.

530

M. JACQUES GAGNÉ :

Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

535

Monsieur François Valiquette, s'il vous plaît, pour le Comité des citoyens de la Presqu'île.
Bonsoir, Monsieur Valiquette!

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

540

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

545

On va essayer de reprendre peut-être, sans vouloir reprendre le temps perdu, on va essayer quand même de condenser parce que... disons une quinzaine de minutes, Monsieur Valiquette, si vous voulez qu'on vous pose des questions. D'accord?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

550

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

555

Merci.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

560

Monsieur le Président, notre président à nous est à Cuba actuellement. On le salue s'il est sur le Web. Il est là pour ses 25 ans de mariage. Je suis ici comme représentant, moi, du CCPL et j'ai avec moi la secrétaire-trésorière, Marielle Milette du Comité des citoyens.

565

Notre mémoire est un mémoire d'une vingtaine de pages qui couvre plusieurs sujets. Il comporte en fait plus d'une cinquantaine de notes de bas de page qui réfèrent à un grand nombre de documents. Ce soir, nous allons livrer certains passages de notre mémoire et, si vous voulez, sans plus tarder, je vais commencer la lecture des passages choisis.

Notre mémoire s'intitule : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.

570

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

575

L'EPA, l'Environmental Protection Agency réfère à un modèle en ce qui concerne les sites d'enfouissement qui est le LANDGEM et ce n'est pas le modèle qui a été utilisé. C'est celui qui avait été utilisé en 2003 et que le ministère avait spécifiquement demandé au promoteur de refaire son étude de dispersion de 2001 avec ce modèle-là. Et là, on nous arrive avec un

nouveau modèle qui est un cousin du premier modèle 2001 qui n'était pas bon, enfin qui a été demandé d'être refait, et là, le LANDGEM est toujours celui qui est recommandé par l'EPA. Et il existe, il y a une version révisée 2005 de ce modèle-là, plus performant, tout ça. Alors pourquoi le promoteur n'est pas allé avec cela? Pourquoi il n'a pas continué? Pourquoi il n'a pas raffiné son modèle de 2003.

580

Ils nous ont parlé en première partie qu'un modèle, il faut le raffiner avec des données du milieu, des données terrain. Alors, on se pose de très, très sérieuses questions. On recommence encore à zéro alors que... donc, il y a quelque chose de vraiment inacceptable à ce niveau-là.

585

Le point suivant, c'est : L'exposition réelle et véritable. On a fait des calculs sur les expositions à partir des plaintes. Essentiellement, nous, on arrive, les citoyens riverains en 2007 de janvier à septembre auraient été exposés, selon un scénario optimiste, à 9.89 heures pleines d'exposition et 15.74 heures pleines par mois durant les neuf premiers mois de 2007.

590

Le point suivant, c'est : Absence de contrôle et de suivi. On a un point sur : Comité de vigilance ou comité de « bienveillance ». On a un point sur : Principe de précaution et Principe de prévention. On a un point sur : La Fondation ECO que je vais vous lire très, très rapidement.

595

Le gouvernement, les élus et les fonctionnaires ne voulant pas « s'occuper » de notre dossier car ils ont manifestement d'autres intérêts, les citoyens ont décidé de prendre en main la suite logique des choses en créant une fondation dédiée d'abord à la protection de la santé des citoyens. Pour contrôler, il faut connaître les enjeux et, notamment, déterminer objectivement les effets de la pollution sur le milieu de vie. « ECO » est représentatif de cette orientation puisque son acronyme signifie : « Environnement Contrôlé Objectivement ».

600

Depuis sa création au début de 2007, la Fondation s'est assurée la collaboration de chercheurs de calibre international dont Donna Mergler, Louise Vandelac et Michel Fournier. En collaboration avec le Comité des citoyens, la Fondation ECO est à élaborer des programmes de recherche avec l'UQAM et le CIRÉ. La Fondation ECO a également rencontré au printemps dernier des représentants du ministère de l'Environnement et de la Direction de la santé publique régionale pour les aviser de ses intentions et de son besoin d'obtenir leur collaboration.

605

À noter que le fait que BFI ait rempli son site plus rapidement que prévu prend de court la Fondation qui aurait aimé déposer des études préliminaires réalisées dans un cadre de recherche adéquat, si le BAPE avait normalement eu lieu plus tard.

610

Nous avons un autre point qui est sur le développement durable, sur les changements climatiques, sur les alternatives et sur les autres projets de BFI.

615

La section suivante s'intitule : « Sagesse proverbiale ». Si vous me permettez cinq

620 minutes, je vais faire ça rapidement. Sur fond d'humour coloré et de bêtise humaine, le Comité des citoyens a cru intéressant de se référer à la métaphore proverbiale et aux expressions populaires afin d'exprimer, voire illustrer ses vues sur certains sujets.

625 Évidemment, le titre : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. C'est le titre de notre mémoire. Il parle certainement de lui-même. Le CCPL en appelle entre autres à la conscience collective, au bon sens, à la solidarité sociale et à la protection de la santé et de la qualité de vie qui devraient moralement tous nous guider.

630 Nous avons d'autres proverbes, je vais les lire rapidement. Je vais aller aux recommandations. Le jeu en vaut-il la chandelle? Comme des rats en cage... Celui-là, je pense que c'est intéressant. Donnez-moi, juste pour le lire rapidement : c'est la réalité des riverains depuis de nombreuses années qui ont vu et permis à la technologie de BFI d'évoluer en application réelle, « live » avec les riverains comme cobayes. De « technologie éprouvée » dans le premier BAPE, on parle maintenant d'amélioration technologique. Il est vrai que depuis 13 ans, il y a eu de très nombreuses modifications apportées aux opérations du mégasite avec les citoyens comme autant de rats de laboratoire.

635 À noter aussi l'essai (sans analyse de risques préalable) du masquant d'odeurs SUPER F qui fut remplacé après des mois par un autre car il était finalement trop irritant pour les humains.

640 Un autre proverbe, c'est : Rendons à César ce qui appartient à César. Un autre proverbe : Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois. Vouloir c'est pouvoir. Pierre et le loup. Tuer le messenger au lieu du message. Qui perd gagne. Remettre les pendules à l'heure. Prudence est mère de sûreté. L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître. La fin justifie les moyens. Agir en bon père de famille. On n'est jamais si bien servi que par soi-même : la Fondation ECO. Deux avis valent mieux qu'un.

645 Et là, rapidement, je vais vous lire nos recommandations.

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

650 Merci.

LE PRÉSIDENT :

655 Merci, monsieur Valiquette.

Madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

660 Pas de questions.

LE PRÉSIDENT :

665 Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Oui, j'en aurais deux, peut-être une en particulier. En page 7, vous parlez des plaintes.

670 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

675 Pourquoi les plaintes n'ont pas été acheminées au moment de l'épisode? Au moment où la maison était en train de brûler? Pourquoi est-ce qu'on n'a pas appelé tout de suite les pompiers?

680 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Écoutez, si vous regardez, c'est ce que vous dites. D'abord, je corrige. C'est que les plaintes, si vous regardez les pourcentages, les gens dans les dernières années, 2006, 2007, les faisaient pratiquement la journée même.

685 L'autre élément, c'est que – je vous donne mon exemple – quand je pars le matin aller reconduire les enfants, puis je pars travailler après, je ne suis pas devant mon ordinateur, puis je ne suis pas... tout ça. Et l'autre élément qui est bien important, c'est que ce n'est pas normal que les citoyens, on ait à faire ça. C'est pas normal. Vous mettez le fardeau sur les citoyens de faire la job, de faire le suivi. Écoutez, nous là, quand c'est deux, trois fois par semaine que ça sent, on a juste... écoutez, je vais vous donner un exemple. Ma femme, moi, quand elle revient de travailler, puis le vent fait que les odeurs s'en viennent chez nous, son humeur change.

695 Comprenez-vous que nous autres, on en a jusque là, puis qu'on n'est pas des employés du gouvernement. Si ce site-là est obligé de reposer sur le travail des citoyens pour être opéré, il y a un méchant problème. Puis c'est plusieurs fois par semaine, puis on essaie autant que possible de le faire, mais on est à bout. À bout, comprenez-vous? On l'a joué le jeu en 2005. On a joué le jeu en 2004. Mais là, écoutez, là. Puis on fait des plaintes.

700 L'autre affaire, qu'est-ce que ça donne de faire des plaintes? Il n'y a rien qui est fait. Le
 comité de vigilance, il n'y a rien qui est sorti de là. Ils se sont organisés au comité de vigilance
 pour qu'il y ait rien qui soit fait là-dessus. Il n'y a pas une plainte qui a été vraiment considérée. Il
 n'y a pas une recommandation qui a été considérée. Qu'est-ce que ça donne? Combien de
 705 citoyens, nous autres, nous disent : « Hey! François, on veut bien, mais qu'est-ce que ça donne
 faire des plaintes? »

Écoutez, avez-vous vu le jeu de ping pong entre le ministère de la Santé et le ministère de
 l'Environnement? Un dit : « Envoyez... » On envoie les plaintes au ministère de l'Environnement.
 On envoie les plaintes au ministère de la Santé. Le ministère de la Santé dit : « Non, non, c'est
 710 pas nous autres. Envoyez ça au ministère de l'Environnement. » Le ministère de l'Environnement
 dit : « Non, non. Les plaintes pour la santé, envoyez ça au ministère... ».

Écoutez là, les plaintes, c'est un *no man's land*, vous comprenez? Les gens sont
 découragés, puis je vais vous dire, moi, ce que je pense... tantôt, vous parliez des mesures
 715 d'atténuation, de l'argent. Écoutez, il n'y a pas de négociations aussi à faire avec la santé de nos
 enfants, tout ça.

Moi, mes enfants, je vous l'ai dit l'autre jour, mes enfants sont sur les pompes, puis tout
 ça. Puis on se demande s'il faut partir de là, puis déraciner nos enfants qui sont bien dans notre
 720 milieu, puis qu'on est bien dans notre milieu de vie, et tout ça. On a des décisions importantes à
 prendre. Et là, on met sur pied une Fondation pour être en mesure de prendre ces décisions-là.

Moi, j'ai une superbe propriété, extraordinaire. J'ai cherché ailleurs pour trouver
 l'équivalent. Je ne peux pas trouver l'équivalent. Mes enfants adorent le spot et, eux autres,
 725 c'est un drame terrible de penser déménager. Ils ont tous leurs amis dans le secteur, tout ça.
 Comprenez-vous là? Alors...

Tantôt, vous parliez de mesures, de donner de l'argent, tout ça. Moi, écoutez, ça me
 fait rire. Je veux dire, regarde, c'est pas de l'argent qu'on veut, nous autres. Nous autres, c'est
 730 une qualité de vie. C'est d'être sûrs, nous autres, que nos enfants qui ont des allergies, que nos
 enfants qui ont de l'asthme, tout ça que ça cesse, que ça arrête. Puis si vous voulez mettre de
 l'argent, je vais vous le dire où il faut le mettre, l'argent, moi. Il faut rajouter des inspecteurs sur
 le site.

Si vous avez entendu en première partie, l'inspecteur, il y a un inspecteur qui va sur le
 site mais il travaille sur d'autres dossiers. L'inspecteur travaille sur d'autres dossiers. Il est dur à
 rejoindre. Vous me dites tantôt : « Pourquoi on ne fait pas les plaintes en direct? » Souvenez-
 vous ce qu'il a dit. « Bien, on laisse la plainte dans la boîte vocale, puis il va la prendre
 735 éventuellement, ou il est ailleurs, ou il est sur un autre dossier. »

740

Écoutez là, à un moment donné, les citoyens, quand vous faites ça une fois, deux fois, vous dites : « Qu'est-ce que ça donne? On rit de nous autres. » Ce n'est pas ça qu'il faut faire. Il faut mettre deux, trois inspecteurs qui y vont deux, trois fois par semaine, qui n'ont pas de connivence aucune avec le promoteur. Il y a un comité de vigilance, qui soit un vrai comité de

745

vigilance indépendant, qui a des pouvoirs, qui peut imposer des choses. C'est ça que ça prend. Vous comprenez? L'argent, c'est là qu'il faut le mettre.

750

Il faut mettre des mesures... Odotech nous a parlé que ça coûtait cher certains équipements pour mettre dans le milieu. Voyons donc, ça coûte cher ! Écoutez là, on peut en trouver. Il y a différents types d'équipements. Ça coûte quelques milliers de dollars à plusieurs milliers de dollars. On les met dans le milieu, on sonne des cloches. C'est comme ça qu'il faut agir.

755

Écoutez là, il y a des familles, on parle à proximité, les riverains, il y a 321 familles qui sont collées dessus. Qui sont collées dessus là, qui vivent vraiment des problèmes sérieux, qui s'en plaignent et, là, on est considérés comme les chialeux de la Presqu'île. On nous fait passer pour les chialeux de la Presqu'île. Mais écoutez là, on vit dedans. On est dedans. Les plaintes sont là pour le témoigner. Le ministère a reconnu le bien-fondé. Madame la juge a reconnu qu'on avait des préjudices réels, sérieux. Elle l'a dit. Elle a tout entendu la preuve pendant 35 jours. Qu'est-ce qu'il faut faire de plus?

760

Il faut envoyer nos plaintes. Il faut envoyer nos plaintes de façon religieuse alors que... c'est quoi là? Qu'est-ce qu'il faut faire de plus?

765

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Il faut améliorer le service des plaintes, entre autres.

770

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Il faut peut-être s'assurer que les contrôles soient meilleurs, puis qu'il n'y en ait pas d'impact, que les impacts soient vraiment négligeables. Puis nous, ce qu'on pense, c'est que c'est impossible parce que le site d'enfouissement, c'est un site vivant, ça vit. Le site bouge. Le site s'effondre à certains endroits. Il y a toujours des pertes de gaz, c'est ponctuel, c'est incontrôlable. Ce site-là n'est pas au bon endroit. Il faut le fermer et s'assurer qu'il y ait des mesures de contrôle supplémentaires qui soient ajoutées. C'est la seule façon de protéger la santé des gens, puis redonner une qualité de vie aux gens qui habitent à côté.

775

LE PRÉSIDENT :

780

Monsieur Valiquette, on a encore une ou deux questions. On va essayer de faire ça rapido parce qu'il y a quand même des gens qui sont à l'arrière. Donc, si vous pouvez condenser vos réponses, s'il vous plaît, ça serait apprécié.

785

Vous avez parlé tantôt que le comité de vigilance n'était peut-être pas tout à fait fonctionnel. Quelles améliorations devraient être apportées à ce comité-là?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

790

D'abord, qu'il n'y ait personne qui ait des liens d'affaires avec le promoteur qui soit dessus. Aucune personne. Que ce soit un comité qui ait des nominations indépendantes, des universitaires. Qu'il y ait des citoyens qui soient dessus. Qu'il y ait des gens qui... puis que ce soit vraiment un comité de travail qui vraiment traite les problèmes. Qui traite en premier lieu, qui traite les plaintes. Je veux dire, c'est déjà le symptôme qu'il y a un problème. Alors, on les traite et tout ça.

795

Mais ça prend un comité indépendant, avec des moyens aussi de faire faire des expertises. Parce que ça, c'est l'autre affaire, c'est bien beau d'aller prendre un café mais si on se fait dire des choses par le promoteur, puis qu'on ne peut pas les questionner, puis avoir des expertises... donc, c'est un comité qu'il faut qu'il ait des moyens. Il faut qu'on puisse engager des gens pour donner un autre point de vue, un autre son de cloche.

800

LE PRÉSIDENT :

805

Et qui paierait pour ça?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

810

Le promoteur. Le promoteur. Écoutez, il fait des millions. C'est reconnu qu'il fait des millions de dollars. Il a un bénéfice. C'est une entreprise privée très rentable.

LE PRÉSIDENT :

815

Est-ce que pour vous l'agrandissement du LET serait plus acceptable dans l'éventualité où – laissez-moi finir ma question avant de faire...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

820

J'ai rien dit, je faisais juste renifler.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est parce que avec l'espèce de grimace que vous avez faite, je n'étais pas certain si c'était votre réaction.

825

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Je vais prendre une gorgée.

830

LE PRÉSIDENT :

Bon, est-ce que l'agrandissement pourrait être plus acceptable dans l'éventualité où les déchets qui seraient enfouis proviendraient strictement de la couronne nord?

835

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

La cour est pleine. Notre message, je pense que notre message, il faut qu'il passe. La cour est pleine. Le site est au mauvais endroit. La cour est pleine. Le site déjà avec ce qu'il y a là, là ils veulent le doubler, c'est un doublement. Il y a déjà 30 millions de mètres cubes de vidanges qui sont là depuis des années, qui ont des impacts sur les 20-25-30 prochaines années. Déjà ce qui est là va avoir des impacts importants sur notre vie, sur notre qualité de vie. Pour nous, c'est la fermeture de ce site-là. Et il y a d'autres endroits pour la couronne nord. Il y en a d'autres endroits. Alors, celui-là est mal foutu, mal placé. Les zones urbaines de plus en plus s'en viennent, s'en rapprochent. Alors écoutez, moi je pense que la couronne nord devrait regarder ailleurs.

845

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Mais dans l'éventualité d'une fermeture, supposons...

850

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

855

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

... supposons que ce printemps, il y aurait une fermeture du site...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

860

Oui.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

865 ... qu'entrevoyez-vous pour faire face aux déchets?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

870 Bien, écoutez, il y a déjà des sites qui ont des autorisations valides.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Vous les achemineriez vers les autres sites?

875 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui, tout à fait. Il faut comprendre une chose ici. BFI a le site d'enfouissement, c'est une chose, mais il a aussi – BFI, c'est plusieurs entreprises, il faut s'entendre. Alors ce qui est service essentiel, c'est transport des vidanges, on s'entend, ça c'est le service essentiel d'aller chercher les sacs de vidanges. BFI a une entreprise qui fait ça. Il y a des camions spécifiques.

880 Le site d'enfouissement, c'est une autre chose. L'endroit où on les met, c'est une autre chose. Si on ferme demain matin l'endroit où on met les vidanges, BFI peut continuer à opérer, peut continuer à utiliser ses camions, aller porter ailleurs les vidanges. Il y a d'autres sites qui ont des autorisations valides actuellement.

885 Aussi, il y a moyen de mettre l'accent, de mettre des efforts pour accélérer – accélérer – l'atteinte des objectifs de la Politique 98-2008. Alors, atteindre ça. On est en retard. Il y a des raisons pourquoi on l'est. Il y a toutes sortes d'intérêts qui ont joué, qui ont fait qu'il y a du retard qui a été pris. Mais vous savez, quand on veut, on peut. Alors si la CMM, si le gouvernement met les bonnes personnes et met les ressources, font les campagnes de publicité, fournissent les bacs verts, s'organisent, écoutez, on est capable vraiment de transformer ça de façon exponentielle. Et on va diminuer à ce moment-là la demande en besoin d'enfouissement.

890 Vous savez, on a fait un calcul, nous autres, en 2005, avec le PMGMR où on disait avec des objectifs à court terme, on parlait d'objectifs pour 2009-2010 dans le PMGMR, donc le Plan métropolitain de gestion, et on s'apercevait qu'avec des actions pour accélérer les 3R, donc la récupération, réduction à la source et recyclage, on arrivait à le diminuer de 30-35 % très rapidement. Vous savez, 30-35 % des besoins, c'est BFI.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

905 Oui, madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Moi, ma question, c'est la suivante. Prenons pour acquis que le site existe.

910

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

915

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Si on pouvait refaire les choses de façon différente, si on pouvait revenir en arrière, comment planifieriez-vous l'aménagement du territoire, compte tenu qu'il y a un secteur résidentiel et compte tenu qu'il y a un potentiel de développement du site d'enfouissement?

920

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Si on revenait combien d'années en arrière?

925

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Bien, à votre choix.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

930

Écoutez, vous savez, au début des années 90, en fait BFI c'est fin 88, dans ces années-là qu'il a fait l'acquisition du site. Lui a vu le potentiel de ce site-là. Mais c'était un petit site avant ça qui recevait 50 000 tonnes par année à peu près, puis qui était un petit dépotoir du coin, puis il recevait du coin. Puis à un moment donné, eux sont arrivés, puis ils ont vu le potentiel d'agrandissement. On peut reculer au début de ces années-là.

935

Il aurait fallu qu'à ce moment-là, les gens, la municipalité puis les gens en charge du développement urbain aient une vision à plus long terme. Puis on ne recule pas si loin en arrière là. On recule 18 ans en arrière. Donc, il y a eu un manque de planification, de vision.

940

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Qui se traduirait comment?

945 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Bien, regardez, entre autres déjà à ce moment-là, on parlait, on commençait à parler de développement durable. Au début des années 90, déjà le ministère de l'Environnement avait un secteur développement durable, tout ça. Donc qui se serait traduit par une intégration donc du respect des boisés environnants, donc un développement pour respecter le boisé.

950 Dans cette période-là, on parlait de l'hôpital aussi. L'hôpital, au début des années 90, on parlait de la localisation du nouvel hôpital et la décision a été prise vers les années 95 à peu près d'installer l'hôpital où il est installé, 95-96. Alors il y avait quand même des éléments importants de développement du milieu. L'hôpital, c'est un élément important, qui était déjà envisagé dans ce secteur-là. Donc, il aurait fallu à ce moment-là qu'il ait une vision, je dis plus sage, je dirais...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

960 Qui se traduirait comment sur le territoire?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

965 Bien, écoutez, regardez. Pour moi, un site d'enfouissement comme ça, puis de la façon... il aurait fallu qu'il soit à un endroit différent avec des zones tampons beaucoup plus importantes, mais dans un coin reculé, pas avec des impacts potentiels et réels sur des populations, donc des zones urbanisées.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

970 Ça serait combien votre zone tampon, vous?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

975 Bien, écoutez, ma zone tampon, ce qui est important, si on dit qu'on recule le site à l'extérieur...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

980 Non, non. On prend pour acquis que le site demeure où il est et que vous devez travailler à partir de ça. À partir de la réalité quoi.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

985 Oui, mais regardez, la zone tampon... Vous me posez une question. Les odeurs

voyagent. Il n'y a pas de limite. La zone tampon, les odeurs voyagent. Là, on monte un site qui va être 40 mètres de haut, un site 40 mètres de haut, beaucoup plus gros. Les odeurs voyagent. Les poussières voyagent. Vous me demandez de faire une zone tampon. C'est pas un mur. On ne peut pas faire un mur de Berlin avec ça. La zone tampon, c'est quoi? C'est 6 kilomètres? C'est quoi la zone tampon?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

C'est ce que je vous pose comme question.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Bien, écoutez, il faudrait, il faudrait... En fait, moi, ma question, c'est que le site aurait jamais dû être là. Il faudrait le mettre à un endroit reculé avec des technologies éprouvées, qui font en sorte que les impacts sont négligeables sur les populations, puis de mettre des zones tampons suffisantes après avoir scientifiquement tout analysé ça.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Valiquette. Merci, madame Milette.

Maintenant, la personne suivante, madame Mélanie Desrosiers, je vais lui demander quand même de faire ça court. Monsieur Valiquette, vous avez pris un peu plus que le premier. Donc, si on continue tout le temps comme ça, on va finir très, très tard ce soir. Bonsoir, madame Desrosiers !

Mme MÉLISSA DESROSIERS :

Bonsoir ! Donc je vais présenter le mémoire de la famille Desrosiers pour mon père qui est à l'extérieur du pays présentement. Donc, mon nom est Mélissa Desrosiers.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on s'entend pour 15 minutes?

Mme MÉLISSA DESROSIERS :

1030

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1035

Merci.

Mme MÉLISSA DESROSIERS :

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

1040

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Desrosiers.

1045

J'aimerais rappeler aux participants que la commission, enfin toute la commission a pris connaissance de chacun des mémoires. Donc si vous les lisez au complet, on les a déjà lus et on va encore les relire. Donc on vous demanderait quand même de synthétiser, de façon à nous permettre de vous poser des questions. Parce qu'on a 20 minutes par intervenant. Donc si vous utilisez le 20 minutes au complet, nous n'aurons pas de question pour vous.

1050

Maintenant, je vais demander à madame Véronique Armstrong, Patrice Brillant et Sonia Carrier, s'il vous plaît, de bien vouloir s'avancer. Bonsoir, Mesdames ! Bonsoir, Monsieur !

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1055

Bonsoir, Monsieur le Président ! Madame, Monsieur les Commissaires ! Je vais commencer par nous présenter. J'ai, à ma gauche, Patrice Brillant.

M. PATRICE BRILLANT :

1060

Bonjour !

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1065

Je suis Véronique Armstrong. Sonia Carrier ne pouvait pas être des nôtres ce soir, donc on a Julie Cadotte qui est là en tant que support moral. Donc en ce qui nous concerne, on a décidé de se pencher sur l'étude d'impact de BFI parce qu'on estimait que c'était une excellente représentation de la vision du promoteur. Donc on va aller à l'essentiel, histoire de synthétiser un peu nos propos, mais ce qu'on a réalisé, c'est surtout que l'étude d'impact se donne des

1070 apparences d'objectivité mais manipule l'information pour bien faire paraître le projet.

M. PATRICE BRILLANT :

1075 Donc, prenons le temps de jeter un coup d'œil sur le tableau. Est-il normal que la notion de santé soit considérée, tout comme la salubrité et l'odeur, comme des sous-catégories, contrairement à d'autres études d'impact, alors que l'économie, elle, est considérée comme un point à part entière et traitée individuellement. Ne serait-ce pas là une façon de présenter avantageusement les informations dans le but de montrer de façon positive les positions du promoteur? Nous posons cette question en toute bonne foi.

1080

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1085 Une de nos premières constatations, c'est que la façon dont l'étude d'impact traite des impacts économiques est incorrecte et insuffisante. Le promoteur a la prétention que son projet est bénéfique pour l'économie environnementale sans même tenir compte des points qu'on a de listés présentement à l'écran.

1090 Si on commence avec la dévaluation des résidences, c'est qu'objectivement parlant, c'est impossible que la présence d'un lieu d'enfouissement technique n'entraîne pas à la baisse le prix des résidences qui sont situées à proximité, surtout que BFI reconnaît au moins les impacts d'odeurs.

1095 Le 28 janvier en soirée, madame Malette, qui est la directrice générale de la Chambre de commerce Pierre-LeGardeur de Repentigny, disait qu'elle avait déjà remarqué une baisse de la valeur immobilière des maisons.

1100 BFI a fait une étude sur le sujet mais cette étude n'inclut pas de comparaison avec un secteur semblable, ce qui aurait pourtant permis de constater le prix des maisons et l'évolution de la valeur foncière. On croit qu'il serait important de refaire l'exercice pour voir la valeur réelle des maisons qui sont situées dans les vents dominants.

M. PATRICE BRILLANT :

1105 Pour ce qui est des activités commerciales, si le développement résidentiel est entravé, il en sera de même pour les activités commerciales qui verront leur potentiel d'accroissement de leurs activités ainsi réduit.

1110 Pour ce qui est de la réfection des routes, l'initiative de BFI, à savoir le paiement pour la réfection de la route des 40 Arpents et non pas des autres routes environnantes, nous permet de se demander si une régionalisation de la gestion des déchets ne serait pas préférable, celle-ci limitant les transports et donc les coûts de réfection et, par la même occasion, les

désagréments qui découlent de ces entreprises de réfection.

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1115

En ce qui concerne les coûts sur la santé, c'est qu'à notre avis, il est sûr et certain que les lieux d'enfouissement technique entraînent des impacts négatifs sur la santé humaine. On n'a qu'à penser aux poussières, aux biogaz, aux émanations qui proviennent des camions, aux longues distances que ces camions-là parcourent. Ça, c'est sans compter le stress qui est lié aux odeurs, aux bruits. Ultimement, les soins de santé que ces impacts-là vont nécessiter sont pris en charge par le système de santé québécois et ça, c'est aux frais des contribuables.

1120

Là, ce n'est peut-être pas tout à fait clair à l'écran, mais on a un dernier point qui est le nombre d'emplois créés, que je vois qui n'apparaît pas très clairement.

1125

M. PATRICE BRILLANT :

Donc dans l'étude d'impact du projet de BFI, on met une grande emphase sur le nombre important d'emplois créés. Mais en faisant quelques recherches et en regardant un petit peu, on se rend compte qu'avec justement la valorisation des 3R, c'est-à-dire la réduction, la réutilisation, le recyclage, les possibilités de création d'emplois sont d'autant plus accrues. On peut notamment, en lisant le rapport du BAPE de 2003, lire la mention suivante :

1130

Les opérations qui visent la réutilisation des matières résiduelles créeraient 9 fois plus d'emplois par tonne que le procédé de recyclage traditionnel et 38 fois plus que l'enfouissement ou l'incinération.

1135

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

En ce qui concerne le choix de la méthode d'analyse des impacts, on le trouve vraiment intéressant, parce que c'est un tableau qui se donne des apparences d'objectivité mais, en réalité, quand on regarde de plus près la matrice, on voit que ça laisse vraiment le champ libre à beaucoup de manipulations de l'information. On aurait et de loin préféré une méthode comparative multicritères parce que, avec toutes les solutions de rechange plus écologiques qui existent, avec le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles qui a été adopté, il nous semble que le promoteur aurait pu faire l'exercice de comparer son projet à d'autres options afin de prouver qu'il est le meilleur au lieu de le vanter pendant 300 pages en filtrant l'information.

1140

1145

La conclusion facile, c'est que le promoteur sait très bien que son projet est loin d'être la solution idéale si, bien sûr, on a autre chose à cœur que le bien-être des actionnaires de BFI.

1150

M. PATRICE BRILLANT :

1155 Comme on peut voir, les impacts sont mesurés selon trois facteurs qui sont montrés dans le tableau. Portons notre attention sur les définitions de certains de ces descripteurs. La notion « ponctuelle » fait référence à un groupe restreint d'individus tandis que la notion « locale » fait appel à une partie ou à l'ensemble d'une collectivité.

1160 Sur divers aspects, à savoir les émissions d'oxyde d'azote ou les émissions de bruits et d'odeurs, en fait l'étude d'impact ou le promoteur, peu importe, a tendance à banaliser l'envergure de la population qui est touchée par le problème. Nous avons donc revisité l'exercice en essayant de donner une valeur plus réelle à la population qui est touchée par le problème.

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1165 L'échelle du haut ici, c'est celle qui est utilisée dans l'étude d'impact de BFI. Ici, on a deux constats à faire. Le premier, c'est que le terme « moyen » étant relativement neutre, il fait ici figure de point milieu. Ça veut dire qu'il y a deux façons de dire que l'impact n'est vraiment pas grave contre une seule façon de dire qu'il est très grave. Ça constitue un biais.

1170 Le second constat, c'est que le terme « majeur » est tellement fort qu'on se doutait que le promoteur ne l'utiliserait pas une seule fois dans son étude d'impact. Étonnamment, on avait raison. On a donc apporté une modification à l'échelle de pondération pour établir un certain équilibre et on a ajouté le terme « fort ».

M. PATRICE BRILLANT :

1180 Donc, en réévaluant certains impacts, faute de moyen pour les faire tous, selon une définition beaucoup plus fidèle des indicateurs, nous avons cherché à donner une forme d'objectivité qui fait, selon nous, défaut à l'étude d'impact du projet de BFI. Donc, si des néophytes comme nous ont été capables de refaire l'exercice, on imagine facilement ce que des spécialistes ou des experts auraient pu y trouver.

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1185 Si on commence avec le risque écotoxicologique qui est pour la faune terrestre et avienne, l'étude d'impact de BFI nous dit que le danger est négligeable. Pourtant, dans une lettre datée du 21 février 2008 qui est écrite par un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui fait référence aux chevaux de course qui sont en pension sur le chemin de la Presqu'île, ça dit :

1190 *La pertinence d'évaluer entre autres les risques d'exposition liés à des substances comme les métaux lourds, les BPC ainsi que certaines toxines pouvant affecter le système*

neuro-musculaire et respiratoire des chevaux fait l'unanimité.

1195

Donc, si la santé des chevaux peut très bien être affectée, on ne comprend pas pourquoi la faune terrestre et avienne serait à l'abri, ce qui fait qu'on a révisé la gravité de l'impact.

M. PATRICE BRILLANT :

1200

Donc pour ce qui est des émissions de poussières et d'oxyde d'azote, dans l'étude d'impact, on regarde seulement qu'une seule avenue d'alternative au site présent à Lachenaie, c'est-à-dire l'ouverture d'un autre site. Donc, plus de transport et plus d'émissions. Mais on occulte d'autres avenues alternatives à savoir la régionalisation de la gestion des déchets et les 3R, donc on répète : réutilisation, recyclage et réemploi. Donc, des avenues qui sont beaucoup moins polluantes.

1205

De toute façon, la gestion même d'un site d'enfouissement implique l'utilisation de machineries lourdes qui, elles aussi, augmentent les émissions. Donc, ce n'est pas en se comparant au pire des scénarios qu'on peut en arriver à la conclusion que les impacts sont mineurs si on occulte d'autres avenues alternatives.

1210

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1215

Pour ce qui est de la qualité des eaux de surface et souterraines, je vais commencer par vous lire un passage du rapport du BAPE de 2003 qui disait que :

Compte tenu que la qualité des eaux de la nappe souterraine située dans le till sous les argiles présente des similitudes avec certaines caractéristiques du lixiviat, la commission est d'avis que la question de son éventuelle contamination par des composés provenant de l'enfouissement devrait être clarifiée immédiatement.

1220

Dans l'optique où les contaminants auraient déjà rejoint la nappe souterraine, il serait très probable que la contamination qui, on le rappelle, est impossible selon BFI, ait déjà atteint des proportions dramatiques et irrémédiables.

1225

Deuxièmement, une autre chose qui nous inquiétait. C'est lors de la première partie des audiences, monsieur Chapuis qui est l'expert engagé par BFI a admis qu'il avait une très vague connaissance de la caractérisation qui a été menée par la Commission géologique du Canada. Cette caractérisation faisait état de bémol quant aux études sur le sujet en parlant de la vulnérabilité des aquifères de la région aux contaminants, aux polluants en fait qui proviennent du sol.

1230

Troisièmement, en ce qui concerne la migration latérale, le potentiel de migration du

1235 lixiviât à l'extérieur du site, c'est une question qui a déjà été soulevée par un intervenant, monsieur Charles Moreau. On n'a toujours pas les analyses indépendantes de la part du ministère à ce sujet-là, malgré le droit d'inspection que ce ministère a.

M. PATRICE BRILLANT :

1240 Je vais maintenant vous lire une citation de l'étude d'impact :

Le bruit ambiant au point de mesure était dominé par le cri des oiseaux et le bruit du vent dans les feuilles.

1245 Faut-il alors penser que les oiseaux lanauois ont une puissance de chant exceptionnelle? Permettons-nous d'en douter. Ou serait-ce qu'eux-mêmes cherchent à se faire entendre pour témoigner de leur malaise? Je laisse le soin à la commission d'en juger par elle-même.

1250 Pour ce qui est de la nuisance par les bruits, sans véritables études d'impacts psychosociaux, nous nous en remettons au nombre des plaintes et commentaires faisant état d'impacts notables et forts. Quoique les normes gouvernementales sur ce point soient respectées, la nuisance réelle devient-elle non avenue? La question se pose. Tout comme la possibilité d'une révision des normes pour que celles-ci soient plus près de la réalité des gens.

1255 **Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

En ce qui concerne l'affectation de la qualité de vie des populations liée aux odeurs, c'est qu'à ce niveau-là, c'est un peu dur pour les citoyens de croire ce que leur dit BFI, surtout que les hypothèses qui ont été avancées dans l'étude d'impact de 2003 se sont révélées fausses.

1265 Ici, on a l'extrait d'une lettre qui a été écrite en 2003 par un fonctionnaire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et ça disait clairement que les résultats des modèles de génération et de dispersion des biogaz produits ne reflètent pas la réalité. De toute façon, il reste que le bruit, comme les odeurs, c'est une connotation qui est très difficile à évaluer et c'est aux gens à décider ce qui est dérangeant, pas aux modélisations de BFI. Une fois encore, la mesure de cet impact aurait été plus complète si elle avait inclus une évaluation des impacts psychosociaux.

1270 À ce sujet, on a une autre inquiétude à manifester. Le 29 janvier en soirée, monsieur Gabriel Hakizimana de la Direction de la santé publique a déploré l'absence d'une étude des impacts psychosociaux en disant qu'il aurait aimé en avoir une. Ça nous inquiète profondément que l'autorité, qui a le pouvoir d'exiger cette étude, se contente de regretter son absence.

1275 **M. PATRICE BRILLANT :**

Pour ce qui est des affectations à l'économie régionale, le lieu d'empilement technique implique, comme on l'a entendu, la dévaluation des résidences, un ralentissement possible des possibilités d'activités commerciales, l'augmentation des coûts de réfection des routes, tout
1280 comme l'augmentation de certains coûts de santé qui sont, disons-le, déjà accablants, en plus de l'occultation du fait que la création d'emplois inhérents au projet ne sont même pas les meilleurs sur ce plan. Est-ce que les impacts sont vraiment positifs? C'est à vous d'en juger.

1285 **Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

Avant d'aborder la question des impacts cumulatifs, j'ai une autre citation à vous lire :

*La considération des incidences environnementales cumulatives est une composante
essentielle de toute évaluation environnementale réalisée en vertu de la Loi canadienne sur
1290 l'évaluation environnementale ou de la Loi sur la qualité de l'environnement.*

Cette citation n'est pas tirée d'un manuel universitaire idéaliste mais bien d'une autre étude d'impact qui a été faite par une firme qui est mondialement connue.

1295 Le 30 janvier en soirée, j'avais demandé à monsieur Boisvert pour quelle raison il ne prenait pas en compte les impacts cumulatifs dans son étude d'impact. Il m'avait répondu que c'était une approche que l'on pouvait choisir d'adopter ou non. Apparemment, d'autres professionnels de l'environnement pensent que c'est un incontournable pour quiconque veut adopter une démarche professionnelle et rigoureuse. En ce qui nous concerne, nous trouvons
1300 qu'une étude des impacts psychosociaux est indispensable.

M. PATRICE BRILLANT :

Pour ce qui est des impacts synergiques, l'impact synergique implique que divers facteurs
1305 d'impacts agissent ensemble, en même temps, sur un même individu ou élément provenant d'un même projet. Donc on parle d'action en synergie.

Donc, même si divers facteurs sont mineurs ou négligeables, mais qui agissent en synergie, on peut se rendre compte que les effets ont un effet notable, voire inacceptable sur les
1310 gens sur lesquels ils se produisent.

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

Les impacts cumulatifs, ça implique que des gens vont subir des impacts qui proviennent
1315 de différents projets plutôt que du même projet. On a une autre citation, c'est la dernière :

Dans le cas de la présence d'autres projets, les obligations et les responsabilités des promoteurs vont en s'accroissant dans le temps.

1320 Ce qui est intéressant dans le cas présent, c'est que même BFI dans son étude d'impact parle du danger pour la santé qui est relié à d'autres installations de la région. On parle entre autres de l'entreprise General Dynamics, du Gazoduc Trans-Québec-Maritimes, de la voie ferrée du Canadien National et de l'autoroute 40. On se demande quels sont les critères de BFI qui font que ces installations sont dangereuses mais que le LET, lui, ne l'est pas.

1325 De toute façon, le fait est que BFI reconnaît qu'il y a d'autres impacts négatifs mais ne mentionne pas que ça devrait réduire sa propre marge de manœuvre. C'est ce qui fait qu'on attend toujours l'étude des impacts cumulatifs qui va nous permettre de clarifier la situation.

1330 **M. PATRICE BRILLANT :**

Donc, observons finalement les résultats finaux des quelques impacts revisités. Bien sûr, plusieurs autres auraient dû ou auraient mérité d'être évalués mais, faute de moyen et de temps, nous nous sommes limités à quelques-uns.

1335 Donc, on peut remarquer que le tableau revisité fait état d'une situation bien plus critique que ce que l'étude d'impact veut nous laisser croire. On peut regarder un petit peu, si vous avez eu la chance... en tout cas, bref. De toute façon, on passe d'impacts négligeables à mineurs, à certains forts et majeurs.

1340 **Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

1345 En conclusion, c'est plus un questionnement d'ordre général, mais c'est qu'il y a présentement un débat dans le domaine de l'évaluation des impacts environnementaux, c'est à savoir si les promoteurs considèrent l'étude d'impact comme un outil promotionnel ou comme une réelle prise en compte du développement durable, ce qu'elle devrait être.

1350 Un outil promotionnel implique que le promoteur sait d'avance que son projet va être retenu et il se contente de le vanter sans faire l'effort de lui trouver des solutions avantageuses. Rappelons ici que ça s'est fait sous l'approbation du gouvernement puisque le projet en question a passé l'étape de recevabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Mais cette fois, sans passer par les consultations intra et interministérielles et par les autres organismes concernés, ça démontre un processus antidémocratique.

1355 Une réelle prise en compte du développement durable implique que le facteur économique est considéré au même titre que les facteurs environnementaux et sociaux. Lors de

la première partie des audiences publiques, c'est une question qu'on avait pensé adresser au promoteur : est-ce qu'il considère son étude d'impact comme un outil promotionnel ou comme une réelle prise en compte du développement durable?

1360

Après avoir fait l'exercice qu'on vient de vous présenter, on a par nous-mêmes obtenu la réponse à notre question et ce qu'on peut vous dire, c'est que cette étude d'impact est tout sauf une prise en compte du développement durable.

1365

On vous remercie de votre attention. C'est tout ce qu'on voulait dire ce soir concernant l'évaluation des impacts. Est-ce qu'on a un peu de temps pour dire nos recommandations?

LE PRÉSIDENT :

1370

Une demi-minute parce qu'on a déjà dépassé, Madame Armstrong.

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1375

On recommande d'enclencher les mesures de postfermeture et de fermeture du site.

De faire preuve de volonté politique et accroître immédiatement les efforts faits dans la mise en œuvre du PMGMR afin de le rendre efficace à l'intérieur d'une période qui ne devrait en aucun cas excéder 5 ans.

1380

On a une série d'études dont on demande la réalisation. Ce qu'on tient à préciser, c'est que ces études-là devraient être réalisées par une entité qui est totalement indépendante de BFI. Donc on demande une étude des impacts psychosociaux sur les risques de vivre dans les gaz, dans les odeurs et dans le bruit du LET de Lachenaie. On demande une étude des impacts synergiques, des impacts cumulatifs. On veut aussi une étude sur les maladies respiratoires telle que l'asthme dans la région de Lanaudière; une étude sur les problèmes d'allergies que rapportent de nombreux riverains; une étude sur les poussières issues du LET de Lachenaie; une étude des impacts sur le Centre hospitalier Pierre-LeGardeur; et on veut aussi une étude qui va évaluer les risques d'exposition liés à des substances comme on les énumérait plus tôt, les BPC, les métaux lourds, qui sont susceptibles d'affecter le système neuromusculaire et respiratoire des chevaux.

1385

1390

Finalement, on voudrait que le biais scientifique qui est inhérent à l'étude de Sanexen, une étude qui est payée par BFI, soit reconnue, considérée et mentionnée.

1395

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Armstrong.

Monsieur Fortin?

1400

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Merci, Monsieur le Président. Dans votre troisième recommandation, vous dites : mettre en branle les mesures nécessaires à la transition de la gestion privée des matières résiduelles à la gestion publique. Moi, j'aimerais que vous précisiez un peu votre pensée là-dedans. Est-ce qu'il y aurait moins de nuisances? Est-ce que ça serait plus efficace?

1405

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

C'est plus au niveau d'équité sociale. À mon sens, c'est complètement, vraiment, réellement injuste que les profits soient d'ordre privé. On prend l'exemple de BFI. Les profits sont juste destinés à BFI. Mais tous les problèmes sociaux, de santé, environnementaux, sont pris en compte par la société. Donc on voit qu'il y a un réel déséquilibre là. C'est dans ce sens-là qu'on faisait cette recommandation, que je n'ai pas nommée là, mais à laquelle on pense très fort pareil.

1410

1415

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Merci.

1420

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1425

Une dernière question, Madame Armstrong. Dans l'éventualité où effectivement le site continuerait de fonctionner, est-ce que ça serait plus acceptable pour vous si on avait seulement que les déchets de la couronne nord de Montréal?

1430

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

Non, pas du tout. En fait, on entend vraiment une régionalisation des déchets par MRC vraiment à une échelle encore plus régionale. Donc chaque municipalité devrait s'occuper de gérer elle-même ses déchets, ce qui implique que la région de Lanaudière aurait ses propres déchets. Il en serait de même pour toutes les autres régions. L'idée d'envoyer des déchets à des sites qui sont plus éloignés des sites, à mon sens, ce n'est pas une solution qui est viable.

1435

LE PRÉSIDENT :

1440

Mais lorsque vous parlez de régional, vous insinuez finalement chaque MRC?

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

Oui.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans la région de Montréal, il n'y en a pas de MRC. Il y a une Communauté métropolitaine. Qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là?

1450 **Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

Bien, disons que dans le cas du LET de Lachenaie, je pense que comme monsieur Valiquette l'a mentionné, la cour est pleine. Donc, je ne suis pas convaincue que ça serait acceptable que la couronne nord de Montréal envoie encore ses déchets à Lachenaie, non.

1455

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Madame Armstrong.

1460 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Pourquoi devrait-on revoir la norme sur le bruit, selon vous?

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

1465

C'est qu'il y a une norme en vigueur, oui, on est conscients de la chose, mais les gens continuent à envoyer des plaintes à ce niveau-là comme quoi les bruits les réveillent la nuit. Donc, oui, il y a des normes qui existent mais c'est aux gens à décider ce qui les dérange. Peut-être que les normes seraient à revoir. Si ces normes jugent que c'est acceptable mais que les gens, eux qui subissent les impacts, disent que ça ne l'est pas, je pense qu'il y a un petit travail de révision à faire à ce niveau-là.

1470

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1475

Merci, Madame.

Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :

Merci.

1480

LE PRÉSIDENT :

Merci, Mesdames. Merci, Monsieur.

1485

Madame Carole Talbot, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Talbot!

Mme CAROLE TALBOT :

1490

Bonsoir, Monsieur le Président ! Madame, Monsieur le Commissaire. Mon mémoire s'intitule : Repentigny, Ville du bonheur, Secteur LeGardeur-Presqu'île endroit paisible où il fait bon vivre et où vous êtes certains d'être malades.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

1495

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Talbot.

1500

Madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Je n'ai pas de questions.

1505

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fortin?

1510

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Merci, Monsieur le Président. Vous dites non à l'agrandissement du site. Avez-vous des solutions autres que l'enfouissement pour proposer l'élimination des matières résiduelles.

1515

Mme CAROLE TALBOT :

1520

Bien là, remarquez que moi, je ne suis pas vraiment connaissante dans ça, mais de ce qu'on a entendu, il y a des nouvelles façons de faire. Entre autres, j'ai lu quelque chose à propos du plasma puis que ça ne faisait aucune fumée, qu'on pouvait se départir des déchets de cette façon-là. Alors ça, ça serait peut-être une chose. C'est sûr qu'en faisant de la collecte sélective, ça aide aussi. Mais là, dans le moment, le mont BFI, je pense qu'il est assez gros.

LE PRÉSIDENT :

Dans quel secteur de la Presqu'île habitez-vous, madame Talbot?

1525

Mme CAROLE TALBOT :

La rue Chantal. On est tout près.

1530

LE PRÉSIDENT :

La rue Chantal. Maintenant, tantôt au début de votre mémoire, vous avez parlé que compte tenu de la présence de BFI, votre résidence a été dévaluée. Est-ce que vous avez fait faire des études ou sur quoi vous appuyez-vous pour dire que votre résidence a été dévaluée?

1535

Mme CAROLE TALBOT :

Non, je n'ai pas fait faire d'étude. Sauf que je connais des agents d'immeubles et puis le fait qu'on doit mentionner qu'il y a un dépotoir, les chances de vendre la propriété à la valeur marchande qu'elle aurait, c'est impossible. Parce qu'on a quand même une propriété qui est assez grosse, puis il n'y a pas personne qui va payer ça là.

1540

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie.

1545

Mme CAROLE TALBOT :

Merci.

1550

LE PRÉSIDENT :

Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et nous allons revenir par la suite. Merci.

1555

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1560

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1565

Je vais demander maintenant à madame Marielle Milette, s'il vous plaît, de la Fondation ECO de bien vouloir se présenter à l'avant. Bonsoir, Madame Milette !

Mme MARIELLE MILETTE :

1570

Bonsoir, Monsieur le Président ! Bonsoir, Madame et Monsieur les Commissaires ! Je pense que ça va être le plus court de la soirée.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

1575

Merci, Madame Milette. Lorsque vous avez rencontré les directeurs régionaux du MDDEP et de la Direction de la santé publique, quel a été l'accueil qu'ils ont fait à votre proposition?

1580

Mme MARIELLE MILETTE :

1585

Bien, je dirais qu'ils ont été favorables. Là, ils attendaient qu'on fasse d'autres développements, des choses plus précises. Mais on a été pris de court parce que BFI a déposé son étude d'impact plus vite qu'on pensait. Donc c'est sûr que là, on prévoyait développer plus sur papier comme présentation, parce que c'est ce qu'ils voulaient eux autres, mais ils étaient prêts à collaborer, oui.

LE PRÉSIDENT :

1590

Et est-ce que vous avez approché le promoteur pour qu'il participe à ce programme de recherche?

Mme MARIELLE MILETTE :

1595

Non.

LE PRÉSIDENT :

1600

Et pour quelle raison?

Mme MARIELLE MILETTE :

1605 Bien, pour quelle raison, c'est que là, on était en développement avec les chercheurs. On était en développement avec le ministère et la Direction de la santé publique. Je ne crois pas pour tout de suite. Peut-être qu'éventuellement, ça va être à rencontrer mais, pour tout de suite, on n'est pas rendu là. C'est à suivre.

LE PRÉSIDENT :

1610 Parfait. Merci.

Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1615

Donc vous êtes rendus à l'étape de développement, vous dites?

Mme MARIELLE MILETTE :

1620 Oui. Bien, on n'a pas eu beaucoup de rencontres. C'est que là, il y a des choses que comme monsieur Fournier a mis sur papier de ses idées à lui qu'il veut développer au niveau de la recherche toxicologique au niveau du terrain. Donc, on est en préparation là.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1625

Ce programme de recherche là, il pourrait s'échelonner sur combien de temps et vous prévoyez combien de budget? Ça reste encore à être évalué.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1630

Merci.

Mme MARIELLE MILETTE :

1635 On est au début.

LE PRÉSIDENT :

1640 Madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Vous mentionnez dans votre mémoire qu'aller de l'avant avec la gazéification nuirait aux populations.

1645

Mme MARIELLE MILETTE :

Pardon? Répétez?

1650

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Vous mentionnez dans votre mémoire qu'aller de l'avant avec la technologie de la gazéification allait nuire aux populations riveraines.

1655

Mme MARIELLE MILETTE :

La gazéification? Je ne comprends pas là de ce que vous parlez.

1660

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Excusez. Je me trompe. Je me suis mêlée avec le prochain.

1665

Mme MARIELLE MILETTE :

C'est correct. C'est bien.

1670

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Milette.

1675

Mme MARIELLE MILETTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Guy Plamondon, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Plamondon !

1680

M. GUY PLAMONDON :

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire ! Comme j'ai déjà dit, mon instruction n'est pas tellement forte. C'est possible que je bafouille.

LE PRÉSIDENT :

1685

Soyez bien à l'aise, Monsieur Plamondon.

M. GUY PLAMONDON :

1690

J'ai intitulé mon mémoire : Comment mourir à petit feu.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

1695

Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire, je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

1700

Merci, Monsieur Plamondon. Avant de laisser la parole à mes collègues, je voudrais juste faire une petite rectification. Ce n'est pas madame Guité qui est à côté de moi. Elle n'est pas parente et elle n'est pas mariée non plus avec Chuck Guité. C'est madame Bigué. C'était juste pour rectifier les faits.

1705

Maintenant, madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Bon, vous restez sur quelle rue?

1710

M. GUY PLAMONDON :

La rue Chantal.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1715

La rue?

M. GUY PLAMONDON :

1720

Chantal.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Chantal. Et vos épisodes de picotement auquel vous faisiez référence tout à l'heure,

1725 est-ce que ça vient en même temps avec les épisodes d'odeurs que vous sentez, qui émanent du site?

M. GUY PLAMONDON :

1730 Oui. C'est surtout quand le temps va être mort ou un léger vent. Parce que nous, la rue Chantal, les quatre rues si on veut, on a un boisé comme j'ai déjà montré sur la carte et on est juste à la limite du boisé. Donc, le vent va prendre la partie la plus facile, va plutôt passer vers les champs que dans le bois. Ça fait qu'il va longer le bois dans les champs et il arrive directement dans la maison chez nous, comme on peut dire.

1735 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Là, c'est vous qui parliez dans votre mémoire de la gazéification.

M. GUY PLAMONDON :

1740

Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1745 Vous avez dit que c'était nocif pour les populations. En quel sens vous dites ça?

M. GUY PLAMONDON :

1750 C'est que ça va être nocif, c'est qu'on va avoir encore beaucoup plus de déchets, on va avoir encore beaucoup plus de fissures, on va avoir encore beaucoup plus de gaz, d'émanations fugitives qu'on va avoir. Oui, ils veulent faire la gazéification. Ils vont faire la gazéification si on autorise l'agrandissement encore. On va avoir beaucoup plus de camions aussi.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1755

C'est dans ce sens-là.

M. GUY PLAMONDON :

1760

Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

1765

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fortin?

1770

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Merci, Monsieur le Président. Selon vous, dire oui au projet, c'est nuire au PMGMR de la CMM concernant le recyclage. Pouvez-vous préciser votre pensée là-dessus un petit peu?

1775

M. GUY PLAMONDON :

1780

Bien, c'est que si on le regarde dans un autre côté, dans mes vues à moi, c'est qu'on va avoir beaucoup plus de déchets. Donc la CMM va mettre moins d'efforts à gérer ses... des vidanges sélectives, si on veut. Ça fait que l'effort va être moindre parce que, avec la gazéification qui va être beaucoup payante, ils vont pouvoir baisser le prix du tonnage de matières résiduelles, donc les efforts vont être moindres. Parce que si ça coûte, on va dire aujourd'hui 20 \$ par habitant pour disposer de ses vidanges, puis qu'avec une gazéification qui va être bien, bien payante, si on arrive à 5 \$ par résidant pour sortir les vidanges, l'effort sera plus là, là. On va dire : « Regarde, au prix que ça coûte, ça vaut-tu la peine de penser de faire faire une étude pour une fournaise au plasma? » Ou en tout cas, peu importe, comme on a vu tout à l'heure qui se fait dans d'autres pays.

1785

1790

Tu sais, il faut regarder qu'est-ce qui se passe ailleurs aussi pour pouvoir progresser dans la vie. Si on dit : « Bon bien, regarde. Moi, c'est ça, puis ça reste comme ça », c'est sûr qu'il y a quelqu'un qui n'est pas d'accord avec ça. Qui a la tête dans un fond de poubelle. Si on peut faire autrement, de les brûler puis qu'on n'a pas d'émanations, puis qu'il n'y a pas personne qui chiale alentour, merveilleux ! On ne peut pas demander mieux que ça là.

1795

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Plamondon, vous demandez la fermeture définitive du site. Et pour vous, la fermeture définitive, c'est immédiatement ou dans deux ans, cinq ans?

1800

M. GUY PLAMONDON :

1805

Monsieur le Président, on a donné cinq ans à la CMM pour qu'ils puissent se revirer de bord, qu'ils puissent mettre la table, qu'ils puissent mettre un couvert pour pouvoir prendre un bon souper pour arriver à une entente. J'ai l'impression qu'il y a rien eu de fait là-dessus. Si on leur donne encore, qu'on dit oui, on fermera pas tout de suite, ça va être encore la même chose. La table va être là mais il y aura rien dessus encore.

LE PRÉSIDENT :

Et en attendant, qu'est-ce qu'on fait avec les déchets si on ferme demain matin?

1810

M. GUY PLAMONDON :

J'aurais une réponse comique mais je la dirai pas.

1815

LE PRÉSIDENT :

Gênez-vous pas, je suis prêt à écouter, moi.

M. GUY PLAMONDON :

1820

Il y a un Stade olympique qui coûte bien cher. On pourrait être bon pour un grand bout avec ça. Non, mais si on dit la fermeture tout de suite, il y a un postfermeture. Il faut s'entendre. On peut pas arriver demain matin puis mettre la clé là-dedans et dire c'est fini complètement.

1825

LE PRÉSIDENT :

Non. Quand je parle de fermeture, c'est de fermeture au niveau strictement d'arrêter d'enfourer des déchets immédiatement. La postfermeture, c'est une autre chose. Mais en termes d'enfouissement de déchets au site d'enfouissement, si on arrête demain matin, qu'est-ce qu'on fait avec les autres déchets? Parce que demain matin, je pense qu'on va tous continuer à produire des déchets, veux, veux pas. Déchets zéro pour l'instant, ça n'existe pas.

1830

M. GUY PLAMONDON :

Bon, c'est officiel. Il y a d'autres sites d'enfouissement qui ne sont pas en milieu urbain.

1835

LE PRÉSIDENT :

Et ces sites-là sont à quel endroit?

1840

M. GUY PLAMONDON :

Saint-Thomas-de-Joliette, si je ne me trompe pas, il y en a un. Oui, le trajet des camions est plus long, les profits vont être un peu moindres, mais par contre, il est en zone vraiment... il n'est pas en zone urbaine comme, nous ici, on peut l'être.

1845

LE PRÉSIDENT :

Et si les sites ne veulent pas recevoir les déchets?

1850

M. GUY PLAMONDON :

Peut-être faudrait que le gouvernement mette ses pantalons, avec la ceinture.

1855

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Monsieur Plamondon.

M. GUY PLAMONDON :

1860

Merci, Monsieur, Madame.

LE PRÉSIDENT :

1865

Madame Manon Fortin, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Fortin !

Mme MANON FORTIN :

1870

Bonsoir, Monsieur le Président ! Monsieur le Commissaire, Madame la Commissaire ! Je suis un petit peu nerveuse. Ça va comme suit. Premièrement, j'aimerais dire que quand on ne contrôle pas un risque, on n'y expose pas les autres.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

1875

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Fortin. Est-ce que vous avez constaté une diminution du nombre de goélands dans les alentours?

1880

Mme MANON FORTIN :

Je vous dirais que l'hiver, il y a moins de goélands, mais l'été, il y en a beaucoup plus.

LE PRÉSIDENT :

1885

Est-ce qu'il y en a autant que v'là cinq, six ans?

Mme MANON FORTIN :

1890 Il y a peut-être une petite diminution, mais ils reviennent en quantité. Ils reviennent en famille. Les familles continuent à grossir.

LE PRÉSIDENT :

1895 Puis ils vont s'alimenter au site?

Mme MANON FORTIN :

1900 Probablement, parce qu'on les voit. Le couloir se fait.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez noté également une amélioration au niveau du bruit?

1905 **Mme MANON FORTIN :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

1910 Non. Est-ce que vous pourriez me dire à quelle fréquence, les heures et l'agressivité de ce bruit-là durant la nuit?

Mme MANON FORTIN :

1915 Durant la nuit, c'est je vous dirais, moi je me couche vers les 10 h et, à 11 h, il y a du bruit, à minuit, il y a du bruit. Ça va cesser... il y a des fois qu'à 2 h, il y a du bruit encore, puis ça recommence à 4 h du matin, puis ainsi de suite.

LE PRÉSIDENT :

C'est quel type de bruit que vous entendez à ce moment-là?

Mme MANON FORTIN :

1925 Un ronronnement de... tu sais un bulldozer. Bien, vous l'avez vu tout comme moi quand on est allés visiter. Ce genre de camion-là qui monte et qui descend, puis qui revient, va-et-vient. Mais ça se trouve à être un bulldozer probablement qui fait l'épandage du fluff ou ainsi de suite. C'est ce genre de bruit-là qui est incommodant.

1930

LE PRÉSIDENT :

Et pour vous, est-ce qu'il y a possibilité de procéder à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique si on reçoit les déchets seulement que de la couronne nord?

1935

Mme MANON FORTIN :

Répétez la question, s'il vous plaît?

1940

LE PRÉSIDENT :

Pour vous, est-ce que ça aurait un sens d'avoir un agrandissement...

Mme MANON FORTIN :

1945

Pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

1950

Pas du tout?

Mme MANON FORTIN :

1955

Pas du tout. Monsieur, ça fait depuis 1983 que je reste là. Je l'ai dit dans mon mémoire. Je crois que j'ai été assez claire. Il est clair, net, j'ai pas à rajouter quoi que ce soit. Je crois que vous êtes en mesure de comprendre qu'est-ce qui est marqué dedans. J'ai pas à rajouter. Ils ont eu cinq ans. En 2003, il y a eu des audiences du BAPE, ils ont eu cinq ans pour se préparer. D'après moi, ils ont un plan B, ils ne veulent pas l'exposer et, aujourd'hui, on est encore assis ici à vouloir exprimer nos inquiétudes.

1960

Écoutez, là, je parle de la vie là. C'est bien beau la santé, mais là c'est rendu que je parle de la vie de mon mari et de mes enfants. C'est inquiétant énormément. C'est pas des études basées sur deux, trois semaines qui va faire qu'il n'y a pas de risque à la santé. Je suis désolée.

1965

En 2003, si vous me permettez, le docteur Marcel Bélanger, toxicologue œuvrant pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, c'est le même toxicologue qui est présentement au ministère de la Santé et des Services sociaux, Marcel Bélanger, j'ai posé la question à monsieur Gabriel Hakizimana et, en 2003, docteur Marcel Bélanger précisait :

1970

L'exposition aux biogaz peut effectivement rendre malade, possédant la certitude qu'il

favorise l'apparition de symptômes, le docteur Bélanger en a énuméré quelques-uns.

Je dis bien : quelques-uns.

1975

Augmentation de la tension artérielle, modification de l'encéphalogramme, problème de système digestif, trouble de sommeil, etc.

1980

Et si on regarde dans le Chronique environnementale de BFI de dernièrement, c'est un voisin qui m'a donné ça parce que je ne prends pas le journal local, très peu : « absence de risque à la santé ». Et le docteur toxicologue vient de le dire et je cite aussi :

1985

En 2003, durant les audiences du BAPE, le toxicologue travaillant pour BFI, Sylvain Loranger, s'est d'abord attardé aux divers types de nuisances causées par le dépotoir, comme les biogaz, les odeurs, les explosions. Monsieur Loranger dit que – Sylvain Loranger – toutefois, il reconnaît que les nuisances peuvent causer du stress qui, lui, peut entraîner le développement de maladies.

1990

Et on vient me dire qu'il n'y a aucun risque à la santé? Je regrette. Moi, je vis avec une personne que son système immunitaire a été affecté et que mes deux enfants ont des problèmes de sinus. Je regrette, ça rentre pas, ça passe pas.

LE PRÉSIDENT :

1995

Merci, Madame Fortin.

Mme MANON FORTIN :

2000

Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2005

Madame Louise Vandelac, s'il vous plaît? Est-ce que madame Vandelac est là? Madame Vandelac n'est pas là.

Donc nous allons terminer pour ce soir. Et nous allons redébuter demain après-midi à 13 h. Merci et bonne fin de soirée !

2010

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2015

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2020